

A BORDEAUX FUNERAIRE
Société par actions simplifiée à associée unique
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 8 Avenue Anatole France
33110 LE BOUSCAT
RNE 983 540 519 RCS BORDEAUX
(Ci-après « La Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 13 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le treize juin,
A neuf heures,

La Société LITTLE ROCK société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 914 274 493, dont le siège social se situe 8 Avenue Anatole France – 33110 LE BOUSCAT, représentée par Madame Amandine PIERRETTE et Monsieur Thibault PIERRETE, Cogérants,

Propriétaire de la totalité des 1.000 actions de 1,00 euro composant le capital social de la société A BORDEAUX FUNERAIRE,

Associée unique et Présidente de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique décide de transférer le siège social situé 8 Avenue Anatole France – 33110 LE BOUSCAT, au 50 Cours Portal – 33000 BORDEAUX, à compter du 20 juin 2024.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le Siège de la Société est fixé : 50 Cours Portal – 33000 BORDEAUX »

Le reste de l'article reste inchangé.

DUXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et consigné sur le registre de ses décisions. A cet effet, un original numérique des présentes est remis à la Présidente qui le reconnaît. Le présent acte est signé par voie électronique, par l'intermédiaire de l'application

DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1368 du Code Civil, la signataire reconnaît qu'elle a signé cet acte par voie électronique, et que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

**AINSI FAIT ET SIGNE EN UN SEUL EXEMPLAIRE ORIGINAL NUMERIQUE CONFORMEMENT
A L'ARTICLE 1375 DU CODE CIVIL, QUI SERA REMIS AVEC LE CERTIFICAT DE
REALISATION A LA SIGNATAIRE.**

La Société LITTLE ROCK

Présidente

Représentée par ses Co-gérants

Madame Amandine PIERRETTE et Monsieur Thibault PIERRETTE

DocuSigned by:
Amandine PIERRETTE
B3299013CD2747C...

DocuSigned by:
[Signature]
6505C56AE97F491...